Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 20 septembre 2011

relative aux importations dans l'Union de sperme d'animaux domestiques de l'espèce bovine

[notifiée sous le numéro C(2011) 6426]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/630/UE)

(JO L 247 du 24.9.2011, p. 32)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2021/404 de la Commission du 24 March 2021	L 114	1	31.3.2021

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2011/630/2021-01-01/fra